ASSOCIATION LES VELOS DU VIADUC

Association régie par la loi du 1er juillet 1901,
déclarée à la préfecture de NOGENT-SUR MARNE le 9 mai 2021
n° de dossier W 942011295 - Siège social 29 quai de l'Artois 94170 LE PERREUX SUR MARNE

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2026

Le 6 juin à 18h ,
les membres de l'association dénommée LES VELOS DU VIADUC, dont le siège social est Maison des Associations et de la Citoyenneté 2 rue jean Monnet 94130 NOGENT SUR MARNE se sont réunis en assemblée générale ordinaire en leur atelier, sis 4 rue de la Mairie 94130 NOGENT SUR MARNE,
sur convocation du Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire en cas de procuration possible.
Monsieur Jérôme VAN DER WERF préside la séance en sa qualité de président de l'association ; Monsieur Vincent LEPINAY est secrétaire de séance en sa qualité de Secrétaire de l'association.

Le président constate que les membres présents et représentés sont au nombre de 28 présents et 19 procurations, soit un total 47 voix sur les 133 adhérents.
L'assemblée peut valablement délibérer.

Le président rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée porte sur :
- Rapport moral
- Rapport financier
- Divers points sur les activités de l'association
- Election du bureau

Jérôme rappelle l'historique de l'association et relit les statuts d'origine.
Il se réjouit de son évolution, tant du nombre de participants que de la variété des actions et activités.
Il rappelle qu'aux termes de ces statuts les membres du bureau sont rééligibles dans la limite de 5 ans.
Il confirme qu'il s'applique cette disposition à lui-même et qu'il ne sollicitera pas les suffrages des adhérents pour les élections des membres du bureau à venir.

RAPPORT MORAL

Vincent rappelle l'évolution des adhérents de l'association
2021-2022 : 4 adhérents
2022-2023 : 65 adhérents
2023-2024 : 134 adhérents
2024-2025 : 155 adhérents
2025-2026 : 133 adhérents au jour de l'AG
Le fichier d'adresses mails est composé de plus de 500 contacts qui reçoivent les informations des VdV.

Vincent évoque ensuite certaines des activités de l'année passée à l'aide d'anagrammes.
redoutable décavé : balade découverte
quidam analyse des bs : balades dynamique
lv cancerogène : la convergence
hotel von : vélothon
plèbes céphalées : échappées belles
academicien observe sm : séance cinéma avec MDB
de wok enlevé : week-en vélo
vox laboureuses : bourse aux vélos

théatralisée à cul : ateliers au chalet
vote vadrouille égayé : atelier vélo du voyage

Les adhérents ayant organisé ou participé à ces diverses activités sont invités à les commenter.
Les commentaires sont généralement très positifs et il est convenu que l'ensemble de ces propositions seront reconduites l'année prochaine.

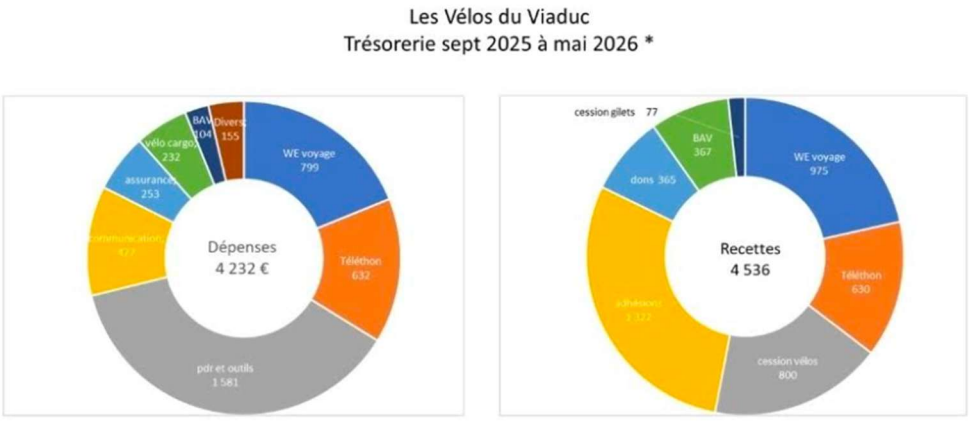
2 nouveautés ont été proposées cette année :
-Balades « Échappées belles » : sorties vélo de 50/60 km environ, rythme sportif, sur bitume.
- Atelier Vélo du voyage : inciter des adhérents à organiser entre eux des randos-vélos sur plusieurs nuitées.
Ces nouvelles activités étaient les 2 projets prévus et présentés lors de la précédente AG.

Il est également rappelé qu'un petit chalet a été déposé à proximité du 1er chalet, mis à disposition par la Mairie de Nogent , afin d'améliorer les capacités de rangement et de stockage, ce qui a été apprécié par tous.

Fin du rapport – Vote – Le rapport moral est adopté à l'unanimité

RAPPORT FINANCIER

Denis présente les comptes de l'asso sur l'exercice intermédiaire au 31 mai 2026, soit sur 9 mois.



Des événements financièrement autonomes (légèrement bénéficiaires): WE voyage, téléthon, BAV
Des cessions de vélos qui ne compensent par toutes les dépenses de l'atelier (mais exercice pas terminé)
Des investissements dans les outils qui seront financés par le Budget Participatif Ecologique
Des adhésions essentielles et suffisantes pour les dépenses courantes

Les comptes sont toujours équilibrés et l'exercice est bénéficiaire.

L'asso a sollicité la prise en charge de l'acquisition d'un vélo-cargo, ainsi que l'achat du barnum, tables et bancs et divers outils pour l'atelier par le Budget Participatif écologique et solidaire de la Région Ile de France.
Ces acquisitions ont été faites sur les fonds propres de l'association.
Ces dossiers sont en cours de réalisation

L'adhésion est maintenue à 10 €/an, avec la possibilité de faire un don supplémentaire.

Il n'est pas établi de budget prévisionnel

Fin du rapport – Vote – Le rapport financier est adopté à l'unanimité moins 1 abstention.

QUESTIONS DIVERSES

Vincent Gaillot et Olivier Terny, adhérents VdV et MDB, présentent les dernières informations municipales sur les mobilités douces dans les communes de Nogent et du Perreux. Il est rappelé le changement d'équipe municipale à Nogent et l'installation des panneaux M12 au Perreux (autorisation pour les cyclistes de franchir la ligne d'arrêt des feux dans la direction indiquée par la flèche).
L'association MDB maintiendra ses contacts sur le plaidoyer Vélo avec les élus et continuera à faire entendre la voix des cyclistes.

ELECTION DU CONSEIL

Le président rappelle que conformément aux statuts, les membres du conseil sont élus pour un an, renouvelable 5 ans maximum.

Jérome Van der Werf et Chantal Mazoyer ne se représentent pas au conseil de l'association.

Il est établi que l'AG autorise Denis Planconneau et Vincent Lépinay à se présenter pour un sixième mandat consécutif.
Il appartiendra à l'association de modifier les statuts en conséquence, au plus tard lors de la prochaine AG.

Ils sont réélus à l'unanimité au bureau ainsi que autres membres du bureau : Myriam Berthet, Julien de Rosny, Thierry Gouthier Olivier Lascols qui se représentent au conseil.
Catherine Pointeau et Ghislaine HENRY-SCHIELE se présentent au bureau et sont également élues à l'unanimité.
Les membres présents de ce nouveau bureau sont applaudis par l'assistance.

Le président démissionnaire est chaleureusement remercié et il est rappelé que c'est lui qui a été à l'initiative de la création de l'association. Il indique qu'il reste adhérent de l'association et qu'il aime toujours remettre en état des vélos usagés !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Les personnes présentes à cette assemblée sont invitées au diner participatif.

Suite à l'assemblée générale, a été dressé le présent procès-verbal qui est signé par le président et le Secrétaire de séance

Le Président

Le Secrétaire